

- 1) Das Adressenschildchen ist auf Blatt 40<sup>v</sup> aufgeklebt.  
 2) s. auch Zurlaubiana AH 56/4                      3) s. ebenda AH 40/111  
 4)

=langues? s. ebenda  
 AH 136/35 Schluss

- 5) Das in Anm. 4 Gebrachte ist ein Einschub.  
 6) s. ebenda AH 100/47 spez. auch Anm. 3

---

Original - AH 136, 41

## 27

1670 Dezember 27., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. RESIDENTEN, FRANÇOIS] MOUSLIER, AN DEN  
 STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG, RITTER [BEAT JAKOB I.]  
 ZURLAUBEN, ZUG

---

*"vous devez estre fortement persuadé que je feray tousjours tout ce que me sera possible pour vostre contentement et avantage et que si j'avois pû vous ordonner une gratiff.<sup>on</sup> plus forte que de ... [40] escus pour vostre voyage de la derniere Diette [gemeint ist die gemeineidg. Tagsatzung vom 26. November 1670 in Baden<sup>1</sup>, die von Seiten von Stadt und Amt Zug tatsächlich von Zurlauben besucht war] que je l'aurois fait M.<sup>rs</sup> les ambassadeurs qui m'ont precedé n'ayant jamais donné pour ces sortes de despenses que ... [100] livres, je ne puis honnest.<sup>t</sup> les Surpasser ny changer cette Coustume de crainte qu'il n'y fut trouvé a redire et que la despense n'en receut quelque difficulté a la Chambre des Comtes. Jl y a des choses ord.<sup>res</sup> ausquelles jl se faut tenir et ne pas outrepasser malgré que l'on en ait; mais pour vous tesmoigner que ce n'est point pour l'Espargne ny par desir de ne vous pas gratiffier plus considerablement, lors que nous payerons les pensions [deren Abholer bzw. -austeiler Zurlauben in Stadt und Amt Zug in der Regel war] je tascheray de faire encore quelque chose pour vous sur quelque autre suiet, cependant recevez ces ... [40] escus, Je ne vous les envoye point par le Messenger de Lucerne<sup>2</sup> parce que je ne doute point qu'on ne le sceut aussitost et qu'on ny en prit de la jalousie a quoy il y a des gens assez suiets et qui seroient peustestre pour vous en dire quelque chose, Je croy qu'on peut vous faire tenir cette somme plus seurement et plus secrettement par un homme qui vient quelque fois icy de zug auquel on la pouroit donner dans un paquet vous pouvez vous jnformer quel il est et luy donner un mot de lettre quand il partira pour se rendre*

*icy. Je vous renvoye vostre quitt.<sup>ce</sup> afin que vous remplissiez vous mesme la somme de vostre main, ce qui est necess.<sup>re</sup> un autre ne le pouvant faire sans rendre cette quitt.<sup>ce</sup> suspecte laquelle vous renvoyerez ou une autre selon qu'il vous plaira*

*M vostre frere [Heinrich II. Zurlauben] partit hyer d'icy en bonne Santé. S'il a autant d'utilité et de contentement dans sa nouvelle comp.<sup>nie</sup> [- 1668 war im Gefolge des Friedens von Aachen dessen Gardekompanie entlassen worden, 1670 sollte diese angeblich wieder neu errichtet werden -]<sup>3</sup> que je luy en souhaite j'espere qu'il en sera contant et vous aussy du desir que j'ay de vous tesmoigner que je suis ...".*

- 1) s. EA VI 1, 807 (Nr. 515). Dabei ging es insbesondere um die von Mouslier verlangte Deklaration bezüglich der buchstabengetreuen Einhaltung des mit Frankreich geschlossenen Bündnisses bzw. des Verzichts auf das Eingehen neuer Defensivtraktate, s. ebenda 808 a.
- 2) Bezüglich Mousliers Vorbehalten gegenüber dem Luzerner Boten s. auch Zurlaubiana AH 136/19.
- 3) s. ebenda AH 125/75 spez. auch Anm. 6 sowie ganz spez. Schweizer/Correspondenz 288 Nr. 492, 290 Nr. 496, 292 Nr. 499, 293 Nr. 507, 298 Nr. 521, 299 Nr. 523, 300 Nr. 525, 305 Nr. 531, 307 Nr. 534, 309 Nr. 537, 342 Nr. 603

---

Original, mit Siegel - AH 136, 42-43a - Blatt 43<sup>v</sup> und 43a<sup>r</sup> leer

## 28

1671 Januar 3., Solothurn

A

SCHREIBEN<sup>1</sup> VOM [FRANZ. RESIDENTEN, FRANÇOIS] MOUSLIER, AN DEN  
STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG, RITTER [BEAT JAKOB I.]  
ZURLAUBEN, ZUG

---

*"Vous m'auriez fait un extresme plaisir de ne point desirer que je vous envoie les ... [40] escus<sup>2</sup> dont j'ay resolu de vous faire gratiffier par le Messenger de Lucerne a cause du mauvais effect que je sçay qui en arrivera, le Messenger rendant comte en ce quartier la de toutes choses. Je prendray soin de vous les faire tenir par une autre voye le plustost qu'il me sera possible et afin que vous Soyez persuadé que c'est une affaire faite de vostre part je les feray remettre au s.<sup>r</sup> [Michel] Baron [le secrétaire-interprète] pour vous les faire tenir a la premiere ocasion, Soyez cependant persuadé aue je feray tousjours tout ce qui me sera possible pour vostre Satisfaction et pour vous tesmoigner combien elle m'est a coeur. On m'escrit d'Ury que vostre Canton sera pour se conformer a la Declaration [bezüglich der vom Residenten verlangten buchstabenge-*